

en cet endroit. Et M. Dupain ajoute que la propriété de M. Lindon n'est pas si belle qu'on le pense : "Allez voir sur place si c'est si bien entretenu et si beau que cela." Il continue en demandant à M. Chaix d'émettre un avis. M. Chaix répond : "C'est délicat... c'est dommage, mais si c'est pour le bien public (...) ça pourrait se faire..."

- M. Calais murmure qu'il est d'accord ; ce que M. Dupain s'empresse de traduire par "Monsieur Jean est d'accord !"

- Mme Chabert : "Tel qu'il est prévu, c'est bien... Ce qui me gêne, c'est que M. Lindon aura vue sur un parking..."

- M. Hervieux : "C'est à voir... Je ne suis pas contre..."

- M. Anquetil est d'accord à condition que le propriétaire le soit également : "Je ne suis pas d'accord pour expulser quelqu'un."

- M. Poirier donne son accord de principe pour l'étude. Il rappelle qu'il y avait à l'origine 3 projets, et qu'il n'est pas opposé au projet concernant le terrain situé à hauteur des serres. Mais pour celui situé devant la maison, il déclare : "Je suis contre."

- M. Hurtado : "Tout bien pesé, je suis plutôt pour."

- Mlle Pollet se déclare contre et suggère un grand parking éloigné, avec une navette pendant l'été.

- M. Canivet est contre également et soulève le problème que pourrait poser la circulation pour l'entrée et la sortie du parking sur la route du Havre.

La discussion s'anime, M. Dupain, qui semble tenir au projet, paraît nerveux...

M. Anquetil reprend : "M. Lindon est-il d'accord ?" Ce à quoi M. Larroze répond : "J'ai rencontré M. Lindon, il est absolument opposé à ce programme, c'est réduire à néant sa propriété." Puis s'adressant à tous les conseillers : "Je ne pense pas qu'aucun membre du Conseil serait enthousiaste..." M. Dupain l'interrompt : "C'est votre avis ; vous l'avez donné. Pourquoi inciter les autres ?" M. Larroze reprend ensuite : "Savez-vous que M. Lindon a acheté les terrains de l'autre côté de la route pour avoir la vue libre ? Vous envisagez de lui mettre un parking sous sa fenêtre..."

Devant les réticences, M. Dupain propose de procéder par paliers : Il demande aux conseillers de se prononcer pour une procédure d'expertise par les Domaines, sans engagement définitif. On vote : 10 Pour ; 6 Contre ; 1 Abstention.

Le projet reviendra donc sur la table du Conseil, qui aura à se prononcer pour ou contre l'expropriation. Affaire à suivre...

JURES D'ASSISE

Le Conseil doit désigner, pour un an, 3 citoyens tirés au sort dans la liste électorale, qui seront susceptibles d'être appelés comme jurés. Le sort désigne : Mme Frenay (née Renée Delval) ; Mme Gognet (née Monique Morisse) ; Mme Recher (née Suzanne Savalle).

QUESTIONS DIVERSES

Bicyclette du Garde-Champêtre : Suite au vol du vélo du Garde-Champêtre (dans le couloir de la Mairie) le Conseil décide de lui rembourser la franchise déduite par son assurance.

Garde-Champêtre auxiliaire : Un poste de Garde-Champêtre auxiliaire sera créé pour les Week-end d'été : Ce poste est attribué à M. Huret (employé municipal).

Feux des écoles : M. Anquetil demande que ces feux soient réparés.

Eclairage public : M. Canivet signale que l'éclairage de la rue René Tonnetot ne fonctionne plus.

Drapeaux : Mme Périer s'étonne que les drapeaux ne soient plus devant le syndicat d'initiative. Ils étaient détériorés et seront remplacés.

Emetteur 2ème Chaîne : M. Gazdag demande que l'émetteur TV soit renforcé.

Téléphone : M. Gazdag demande également qu'une cabine téléphonique soit installée dans le Petit-Val. Demande sera faite aux PTT.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 22h00.

Compte-rendu : D. Recher.

JEAN-MARC CHÉRON

ORTHOPÉDISTE

N° 76 R 76 G 378

Sur mesure : Bandages herniaires -
Lombostats - Bas à varices
Corsets abdominal et vertébral
Ceintures médicales
Semelles orthopédiques

LOCATION ET VENTE DE
CANNES, BEQUILLES ET
FAUTEUILS ROULANTS AINSI
QUE TOUT MATÉRIEL POUR
HOSPITALISATION A DOMICILE

46, rue André Paul Leroux - FECAMP
Tel : 28.25.73